

**Séance plénière  
du Conseil général du 28 juin 2011 à 19h00  
à la salle d'étude du Collège de la Tuilerie**

Pour le Conseil général :

Présents : 27 sur 30  
Excusés : Mme Doris Bruchez et M. Pascal Magnin  
Absent : M. Dominique Pfister

Pour le Conseil municipal :

Présents : 8 sur 11  
Excusés : Mme Marie-Claire Rappaz et M. Bernard Mottiez

---

Le Président du Conseil général, M. Damien Coutaz ouvre cette séance plénière à 19h00 et souhaite la bienvenue à notre nouveau conseiller général M. Thierry Marty pour le PLR, suite au départ de M. Fabien La Farge, à la Jeunesse Démocrate Chrétienne et à toutes les personnes présentes ici ce soir.

Avant de commencer cette assemblée, il demande une minute de silence pour le décès de notre cher conseiller municipal, M. Yves Chambovey et pour toutes les personnes qui ont été touchées, ces jours, par le deuil.

La secrétaire procède à l'appel nominal

**27 conseillers généraux sont présents.**

Avec 27 conseillers généraux présents le quorum est atteint. Les délibérations peuvent commencer conformément au règlement.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2010**

Le bureau n'a reçu aucune remarque ou observation particulière dans le délai de consultation prévu par le règlement. **Il est adopté à l'unanimité.**

### **2. Comptes 2010**

Le Président de la Municipalité, M. Damien Revaz, nous donne quelques explications, notamment :

#### **Comptes de fonctionnement :**

- Avec des recettes de fonctionnement qui s'élèvent à Fr. 21,91 millions et des charges de Fr. 20,35 millions, la marge d'autofinancement se monte à Fr. 1'562'000.-.
- Les charges de fonctionnement se montent à Fr. 22'278'968.27 alors qu'elles étaient budgétisées à Fr. 22'151'000.- dans les comptes 2009 et s'élevaient à Fr. 21MIO dans les comptes 2009. Une différence de Fr. 127'000.- s'élève donc entre le budget et les comptes.
- Principales différences entre les comptes et le budget : les revenus ont été supérieurs de Fr. 630'000.-, les charges supérieures de Fr. 127'000.-. Ce sont ces deux éléments qui expliquent un résultat meilleur que prévu de Fr. 530'000.-.

*Les principales modifications qui expliquent ce changement au budget :*

- La reprise du bilan de l'Association Boule de Gomme.
- Une hausse des recettes fiscales de Fr. 350'000.- provenant de l'imposition du revenu des personnes physiques.

**Comptes d'investissement :**

- Une marge d'autofinancement de Fr. 1'500'000.-, des investissements nets d'un peu plus de Fr. 1'170'000.- et des recettes d'investissement de Fr. 235'000.- ce qui nous donne des investissements nets de Fr. 935'000. -.

**Principaux investissements :**

<b>HEP</b>	: Fr. 130'000.-
<b>Avenue d'Agaune</b>	: Fr. 100'000.-
	Frais d'étude
<b>Service des eaux</b>	: Fr. 100'000.-
<b>Egouts</b>	: Fr. 244'000.-
<b>Site du Martolet</b>	: Fr. 180'000.-
<b>Réseau électrique</b>	: Fr. 113'000.-

La dette brute de la commune au terme de l'exercice 2010 s'élève à 32Mio, le patrimoine financier réalisable à Fr. 21Mio, ce qui donne un endettement net à 11Mio.

La dette par habitant s'élève à Fr. 2'698.-, il s'agit d'un endettement faible selon les appréciations cantonales qui sont distinguées par :

- Degré d'autofinancement
- Capacité d'autofinancement
- Taux des amortissements ordinaires
- Endettement net par habitant
- Taux du volume de la dette brute

Au nom du conseil municipal, le président, M. Damien Revaz, nous recommande d'approuver les comptes 2010.

Le président de la commission de gestion, M. Jean-Marc Studer nous précise que la commission s'est réunie à deux reprises pour examiner les comptes de la commune 2010 et nous invite à prendre connaissance du rapport. Toute fois, 2 remarques sont à prendre en considération :

1. La situation financière de la commune est excellente vue que la plupart des indicateurs sont au vert, mise à part la capacité d'autofinancement de la commune.
2. On peut qualifier l'exercice 2010 d'intermédiaire, vu que les prochains comptes qui nous seront présentés seront grevés par d'importants investissements prévus à St-Maurice.

La Commission de Gestion nous propose d'approuver les comptes 2010 de la Commune de St-Maurice tels que proposés par le Conseil Municipal.

Les chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

M. Damien Coutaz invite la fiduciaire Bucoffi à délivrer son rapport.

Selon le mandat confié, nous avons vérifié, conformément aux articles 83 ss de la loi sur les Communes du Canton du Valais, la comptabilité et les comptes annuels de l'exercice 2010 au 31

décembre 2010. En date du 24 mai 2011, la fiduciaire a rencontré le conseil municipal afin de l'informer de son travail et des constatations sur les comptes 2010. En conséquence, en date du 25 mai, M. Genilloud propose au conseil général d'approuver les comptes tels qui nous sont soumis présentant un excédent de charges de Fr. 371'330.68 et une fortune comptable de Fr. 3'390'054.46.

Ayant décidé de ne plus lire tout le rapport de la CoGest, M. Damien Coutaz passe en revue les différents chapitres pour questions ou remarques.

Remarque :

Point 4 Santé, no 470.318.00 p. 34 Frais, contrôle – Denrées alimentaires

Mme Anita Charrière : il y a une différence de Fr. 5'000.- donc d'après le commentaire, si l'établissement est en ordre, est-ce la commune qui paie ?

M. Damien Revaz : Actuellement, c'est l'Etat du Valais par le Laboratoire Cantonal qui effectue ces contrôles. Il y a une facture finale qui est répartie entre les communes et le canton en fonction de certains critères. Si les contrôles sont jugés satisfaisants, ils ne sont pas refacturés aux établissements, car eux participent à ces frais pas d'autres taxes.

Comme il n'y a pas d'autres remarques, M. Damien Coutaz demande aux scrutateurs de prendre place pour procéder au vote.

**Les comptes 2010 sont acceptés à l'unanimité.**

### **3. Postulat du PDC : Sécurité des piétons à l'entrée nord de St-Maurice**

Mme Stéphanie Coutaz nous présente par lecture ce postulat sur la sécurité des piétons à l'entrée nord de St-Maurice. Le groupe PDC demande donc au Conseil Municipal de prendre contact avec le service cantonal concerné afin d'étudier les différentes possibilités à mettre en place pour sécuriser le secteur (feux « intelligents », radar préventif indiquant la vitesse, feux clignotants...).

Les chefs de groupe PDC et PLR acceptent l'entrée en matière.

L'Alliance de gauche refuse l'entrée en matière.

M. Damien Coutaz demande aux scrutateurs de prendre place pour procéder au vote.

**L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité et 3 contres.**

Ce postulat sera transmis au Conseil Municipal après le vote, il demande aux scrutateurs de prendre place.

**Ce postulat sera transmis au Conseil Municipal à l'unanimité et 3 contres.**

### **4. Réaménagement de l'Avenue d'Agaune**

M. Coutaz passe la parole à M. Claude-Yvan Marcoz.

Avant de passer la parole à M. Roland Chasso, créateur du projet, M. Marcoz nous fait un bref historique sur l'Av. d'Agaune.

Après la seconde guerre mondiale, le trafic automobile connaît une croissance importante et toute la Suisse vit au rythme des constructions routières. A St-Maurice, la circulation à travers la ville se fait alors à sens unique par la Grand-rue. C'est à cette époque, de 1962 à 1969, que l'Av. d'Agaune est créée de toute pièce, nécessitant la démolition de plusieurs bâtiments ou pâtés de maisons.

En 2006, la Municipalité de St-Maurice, lance un concours d'architecture sur le thème d'un réaménagement de l'Av. d'Agaune. Le jury décide d'attribuer le premier prix au bureau Nunatak Sàrl de Fully, ce dernier ayant atteint aux mieux les exigences du cahier des charges établi par la Municipalité, soit :

1. Recréer des relations dans un tissu urbain affecté par la percée.
2. Diminuer la largeur de la chaussée aux normes minimum obligatoires.
3. Valoriser le front de rue côté vieille ville.
4. Etudier l'éclairage et le mobilier urbain.
5. Arboriser l'avenue et rendre conviviale cette route de transit.
6. Sécuriser les traversées piétonnes.
7. Inciter le visiteur à s'arrêter et découvrir la ville.
8. Rendre plus agréable le cheminement entre la gare et l'Abbaye.
9. Valoriser l'espace entre les murs de l'Abbaye et la rue.
10. Mettre en valeur la source de l'Abbaye.

M. Roland Vassozy nous invite à une présentation du projet de l'Av. d'Agaune par la projection d'un film.

#### Bref résumé du projet.

Lorsque qu'on a participé à ce concours, on a procédé à une analyse du site en prenant l'ambiance et la température du lieu. On a été, dès le début, frappé par le trait de caractère très minéral de la ville de St-Maurice d'où notre thème de reconnaître cette spécificité comme une Terre de Pierre. Donc un meilleur équilibre doit s'établir entre le minéral et le végétal par une valorisation de l'arborisation.

On peut apprécier la générosité des surfaces piétonnes pour une réduction de la chaussée à 6,4m. Ces 2 espaces étant au même niveau, la notion de convivialité est augmentée, une séparation physique par des potelets et places de parc engazonnées assurant la sécurité. Les « squares » disposés le long de l'artère offrent un lieu de rencontre et de détente. Les nouvelles places de parc situées uniquement rive Est sont verdoyantes et augmentent la capacité d'accueil pour 20 véhicules supplémentaires.

Le carrefour sud (St-Augustin) ralentit très sensiblement le trafic grâce à l'accentuation des courbes. Une réduction est également prévue au carrefour nord avec l'ajout d'un rond-point disposant d'une large surface destinée à la dépose des visiteurs en car. De plus, les gradins remplaçant les escaliers reliant au Glarier offrent lumière, sécurité et occasions de rencontre.

#### **Valorisation du front est :**

- La chaussée est implantée à l'extrême ouest afin de dégager l'arrière du front bâti et favoriser des extensions des commerces, de terrasses, d'étals, de bancs publics et ainsi devenir un authentique front de rue.
- Une grille verte de parage temporaire limité et de courte durée, se déroule sur toute sa longueur. Elle est revêtue de pavés avec des joints herbeux aménagés au même niveau que la chaussée.
- Sa capacité de parage est de 40 places.
- L'esplanade est plantée d'une rangée d'arbres qui filtre l'hétérogénéité du front de rue et protège du soleil les usagers du parking, du trottoir et des terrasses des cafés.
- L'espace trottoir en asphalte, est adapté aux usagers à mobilité réduite. Il se développe librement au gré des décrochements de façades. Celles-ci reçoivent dans leurs angles des consoles murales pour l'éclairage nocturne.

### **Valorisation du front ouest :**

- Une bande piétonne et pavée relie la gare à l'Abbaye. Elle se situe au même niveau que la route.
- La ponctuation du trottoir s'exprime spatialement par un alignement alterné de bornes et de candélabre.
- Le jardin de l'Abbaye prolonge l'espace-rue jusqu'au mur du cloître. Des bancs dispensés sur le poussier favorisent une halte sous de grands arbres le long du parcours.

### **Questions :**

M. Althaus : Au niveau du parcage, il me semble que s'il y a deux voitures l'une à côté de l'autre, lorsque que l'on quitte le place de parc, on sort directement sur la route ?

M. Vassozy : Avec des places de parc beaucoup plus larges et avec un espace tampon de 3m, on est parfaitement dans les normes pour ne pas perturber le trafic.

---

M. Althaus : Une piste cyclable a-t-elle été prévue ?

M. Vassozy : Non, on nous a demandé de la supprimer, elle n'a pas été jugée nécessaire.

---

M. Althaus : Est-ce qu'il a d'éventuelles expropriations ?

M. Vassozy : Non.

---

Comptant pour 40% du coût global du projet, la mise à neuf de tout le réseau sous-terrain datant des années 60 assure l'approvisionnement en énergie aux prochaines générations.

Le réseau d'eau potable, la récupération et la séparation des eaux de surface et usées, les conduites de gaz, le réseau électrique, la télédistribution ainsi que le CAD sont disposés en accord avec les normes actuelles. Il paraît évident de traiter ces éléments de concert avec les aménagements de surface afin de ne générer qu'un seul chantier.

M. Coutaz passe la parole à M. Dominique Formaz pour la lecture du rapport de la Commission ad hoc. Au terme de ses investigations et à la majorité des membres présents, la commission propose au Conseil général d'accepter le projet tel qu'il nous est présenté et demande au Conseil Municipal d'être vigilant par rapport aux remarques de la commission lors de la réalisation.

Les chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

### **Questions et remarques :**

M. Althaus : Y-a-t-il confirmation de l'installation du CAD ?

M. Claude-Yvan Marcoz : Suite à la mise à l'enquête du projet AGEP, deux oppositions sont apparues qui ne sont toujours pas levées. C'est une question de temps, au cas où, on va moduler avec les travaux en surface et garder cette zone incriminée pour la fin.

M. Revaz : Petite précision, le montant du CAD sera financé par Calorabois. Il n'y aura aucune décision prise ce soir par le Conseil général pour le CAD.

---

M. Althaus : Une étude sur le système CAD a-t-elle été menée ? Quel sera le prix du KW, les privés pourront-ils se raccorder ? Comment sera financée cette installation ? Puisque tous les services doivent être autofinancés, y aura-t-il une augmentation de la taxe en 2011 ?

M. Marcoz : L'installation de ce chauffage sera financé par l'association Calorabois, qui est détenu 50-50 par la Commune et la Bourgeoisie. La structure de cette association peut également évoluer dans

le temps en fonction des investissements qui sont prévus. Sur le passage de ce tracé, plusieurs immeubles sont intéressés, notamment le CMS, le Home St-Jacques et le nouveau CO ...

---

M. Althaus : Dans ce projet, les places de parc sont engazonnées, comment prévoyez-vous cet entretien ? Est-ce que le projet de l'av. d'Agaune a été mis à l'enquête publique ?

M. Marcoz : Non, on attendait l'acceptation du Conseil général. La mise à l'enquête est prévue pour fin août.

M. Althaus : Donc si nous votons ce soir oui et qu'il serait refusé par la suite, le projet ne se réalisera pas.

M. Marcoz : On n'a pas beaucoup de craintes à ce niveau là.

---

M. Althaus : Concernant les dalles, avez-vous pensé au déneigement, comment résisteront-elles à la pose du sel en hiver ? Les poteaux de protection mis au bord de la route, auront-ils le même aspect après quelques années à ceux accueillant le visiteur sur la place de la gare ? Pour ceux qui ont choisi ce type de revêtement, ont-ils déjà vu des surfaces aménagées de la sorte et qui ont un bel aspect en toutes saisons ? Ne serait-il pas mieux d'opter pour un revêtement en bitume teinté beige et qui vaut 2 à 3 fois moins que le système choisi ?

M. Marcoz : Pour l'entretien des places de parc engazonnées, on pense mettre des végétaux de tailles très faibles qui ne demandent quasiment pas d'entretien.

M. Vassozy : Si les aménagements sont mal traités, on y peut rien. Pour ce projet, on a tout analysé y compris le rapport qualité-prix. Je pense que c'est mieux de trouver un truc simple, modeste et pas cher, car s'il est endommagé on le réparera plus facilement. On doit responsabiliser les gens. On doit respecter le patrimoine de la ville de St-Maurice.

M. Marcoz : Les bornes sont situées côté ouest où il n'y a pas de places de parc.

---

M. Althaus : Est-ce que ça vaut vraiment la peine d'investir du pavage devant l'Abbaye, alors qu'on se rend bien compte qu'entre 2002 et 2009, il y a eu une forte diminution des visiteurs pour le trésor ?

M. Damien Revaz : Tout d'abord, le trottoir n'est pas fait pour les touristes mais pour le cadre général et le nombre de visiteurs n'a aucun rapport avec le projet de ce soir sur l'aménagement de l'Av. d'Agaune. Un comité a été mis en place pour les 1500 ans de l'Abbaye et plusieurs projets seront étudiés pour mettre en valeur ce site touristique.

---

Mireille Brouchouz : Le pavé de l'Abbaye date des années 60, alors comment voyez-vous le raccordement de ce nouveau pavage par rapport à l'ancien ?

M. Vassozy : C'est notre problème technique d'aller faire un raccord qui sera accepté par l'Abbaye, par les monuments, par les sites et qui sera en conformité avec le degré de classement de cette Abbaye. Il faut faire confiance aux techniciens et aux professionnels.

M. Damien Revaz : Je vous rappelle que c'est un projet et que le Conseil Municipal devra faire des choix, des soumissions. Je vous rassure que nous resterons très attentifs et attachés aux questions d'économies, aux questions de respect de la planification financière qui a été présentée, au respect du budget et à toutes les questions pratiques qui ont été soulevées.

---

M. Althaus : Quel est l'impact de l'aménagement de l'Av. d'Agaune sur les finances 2012 – 2020 ?

M. Revaz : En lisant le rapport, vous avez pu constater que des mesures sont proposées dans la planification financière comme les horodateurs, la taxe de l'eau potable. Le conseil municipal apportera des propositions de règlement qui vont dans ce sens.

---

M. Althaus : Je suis inquiet dans les années à venir par rapport à l'endettement que nous allons avoir. Aujourd'hui, d'après les critères de l'Etat, l'endettement passerait de faible à important et la marge d'autofinancement serait nettement très insuffisante.

M. Revaz : Si vous prenez le calcul de la dette dans le rapport, vous verrez qu'on arrive à une dette d'environ Fr. 4'600.- par habitant juste à la fin de l'endettement. D'après l'Etat du Valais, une dette inférieure à Fr. 5'000.-, est une dette mesurée.

M. Althaus : D'après mon calcul, la dette serait supérieure à Fr. 5'000.- ceci sans tenir compte des travaux de la Maison Duc, de l'aménagement des giratoires, de la modification des infrastructures routières vers Horizonville etc.... Il faut espérer que la bonne conjoncture perdure et que les taux d'intérêt n'augmentent pas trop et surtout que les coûts de ces constructions soient maîtrisés. Enfin, il faut éviter que la Commune de St-Maurice se retrouve en faillite.

M. Revaz : Les taux hypothécaires sur la planification financière sont largement supérieurs aux taux actuels et je vous précise que tous nos crédits sont consolidés à des taux inférieurs à 3%. Quant à une dette située entre Fr. 3'000.- et Fr. 5'000.-, je peux vous rassurer qu'elle est mesurée.

---

M. Genoud : Au sujet des servitudes des privés, y a-t-il eu des discussions ?

M. Maroz : Il y a eu des discussions avec l'APP, M. Berguerand, pour l'utilisation du square devant l'immeuble (terrasse du Philosophe) et avec l'Abbaye, qui eux nous mettraient à disposition une partie du parc de l'Aumônerie. Dans la zone est, vers le Troubadour, les personnes concernées ont acceptés de renoncer à leurs places de parc en faveur d'une grande terrasse. Une présentation a été faite aux riverains propriétaires. Tous sont favorables au projet.

---

M. Steiner : Le but de l'aménagement de l'Av. d'Agaune est de l'arboriser, alors pourquoi actuellement il y a 27 arbres et dans le projet 22. Il est aussi prévu de mettre de l'herbe sur les places de parc, mais l'entretien ne sera-t-il pas plus difficile ?

M. Coutaz : On revient sur la problématique de l'aménagement des pavés et des zones vertes. Ces remarques devront être prises en compte sur le choix des essences et des surfaces.

M. Revaz : Il ne faut pas s'arrêter sur le nombre d'arbres, mais plutôt sur la qualité des essences qui vont être prévues.

---

Comme il n'y a plus de questions et remarques, M. Coutaz demande aux scrutateurs de se lever pour passer au vote.

**Le crédit d'engagement est accepté à l'unanimité moins 1 abstention**

**L'autorisation d'emprunt est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention**

## **5. Tour d'horizon**

M. Coutaz passe la parole au président de la Municipalité, M. Damien Revaz :

**Nouveau conseiller municipal** : suite aux circonstances tragiques, le conseil municipal a désigné un nouveau conseiller municipal, M. Raphaël Crittin. La répartition des dicastères se fera lors de notre prochaine assemblée, le 14 juillet et nous devons, à cette occasion, nommer un nouveau conseiller général.

**Swisscom TV** : cette société indique aux habitants d'Epinassey qu'elle n'est pas en mesure de leur offrir ce service en raison des investissements qui ne seraient éventuellement pas réalisés par la Commune dans ce cadre là. Nous avons interpellé Swisscom à deux reprises, au mois de mai et juin, à ce jour, nous sommes toujours sans nouvelles de leur part.

**Routes d'Epinassey** : nous avons reçu une interpellation de M. Althaus au sujet de l'état des routes

d'Epinassey. Le conseiller municipal, responsable de ce dicastère, a demandé plusieurs devis, notamment pour St-Maurice. Le Conseil Municipal a décidé de recourir à un bureau d'ingénieur afin de définir les travaux les plus urgents et les aménagements qu'ils font préconiser. Ces éléments seront intégrés au budget 2012 et à la planification financière que nous vous présenterons cet automne.

**Corrections du Rhône** : le 3 juin a été publié sur le BO la mise à l'enquête publique de la carte des dangers du Rhône délivrée par l'Etat du Valais. Heureusement, très peu de zones à St-Maurice sont concernées, d'où un impact relativement faible.

**Fusion Mex – St-Maurice** : un tout ménage a été distribué aux habitants de la commune de Mex et de St-Maurice. Une commission ad-hoc sera mise en place. Le conseil municipal établira son message au mois de juillet. Le 14 septembre, une soirée de présentation au public aura lieu sous forme de table ronde. Une votation populaire est agendée au 27 novembre sur la fusion de ces deux communes, ainsi que sur les deux bourgades. Le Conseil Municipal des deux communes recommande de voter oui. Si le peuple l'accepte, elle rentrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Immeuble les Glariers** : nous sommes toujours dans l'attente pour la suite de la procédure.

**Bâtiment Duc** : ce projet a pris un peu de retard dû à la protection du patrimoine. L'Etat du Valais a mandaté un bureau d'archéologies et un bureau d'architecte pour effectuer un relevé des plans. Nous espérons lancer un concours d'architecture encore cet été.

**Chambre pupillaire** : toutes les communes du district de St-Maurice ont accepté la convention en créant une seule chambre pupillaire qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Une personne a été désignée pour prendre la présidence de cette chambre et un greffier a été nommé.

**Police intercommunale** : certaines communes n'ont pas encore adhéré au projet présenté.

**Giratoire du Mauvoisin** : l'inauguration est prévue le 22 septembre 2011.

**Site internet** : la commune s'est dotée d'un nouveau site internet.

**Sources du Martolet** : d'entente avec les CFF, nous avons mandaté un bureau de géologie pour rechercher un moyen de capter ailleurs la source. Grâce aux archives de l'Abbaye et à un employé de l'entreprise EVETECH, nous avons enfin trouvé un moyen de capter la source par un autre endroit. Un forage va être réalisé dans les années à venir.

**Horodateurs** : le conseil municipal va soumettre le projet à l'enquête publique. Les parkings payants seront : Lavigerie, les Condemines, l'autoroute et la place du midi. Tarifs : 50ct l'heure, Fr. 2.- la demi-journée et Fr. 3.- la journée.

## **Présentation du nouveau CO par M. Dubois**

### Bref résumé

Le 5 mai 2011, l'autorisation de construction a été délivrée par l'Etat du Valais.

### **Travaux préparatoires en fin de chantier :**

- Déplacement du transformateur électrique de 35 tonnes.
- Déplacement de toutes les canalisations du chauffage à distance, du gaz, de l'eau potable, des égouts, de l'électricité, de la SEIC et de Télédis.

### **Installations provisoires :**

- Remplacement de la salle de sport de la Tuilerie par les salles du CSS, du GSI et par la salle de sport de Collonges.

- HEP et la Guggen : à l'Arsenal.
- Ateliers CO, EPP et EPP-A : à l'Arsenal.
- 6 salles de classe provisoires dans la cour supérieure du GSI.

#### **Salle de spectacles :**

- Le 5 mai 2011, une soirée d'information a eu lieu avec les troupes locales.

#### **Salle de sport double :**

- En date du 5 mai 2011, une séance a été organisée pour les sociétés sportives.
- Le 20 mai 2011, nous avons reçu une lettre du badminton et du basket pour une modification des plans en insérant des gradins fixes permettant d'accueillir des spectateurs lorsque la salle est utilisée sur toute la surface.
- Le coût de cette modification s'élève à Fr. 800'000.-. Un projet a été étudié et va être proposé le 7 juillet prochain aux sociétés locales. Le Conseil Municipal prendra sa décision, lors de sa prochaine séance, le 14 juillet 2011.

#### **Aménagements extérieurs CO et CSS :**

Le Conseil Municipal n'étant pas très satisfait des propositions faites par l'architecte sur les aménagements, deux nouvelles variantes ont été proposées.

- Les objectifs d'aménagement du CO : maintenir l'accès pour les livraisons au CS dans la cour côté ouest.
- Les objectifs d'aménagement du CS : prévoir un accès véhicule côté route du Léman, réaliser des places de parc pour les livraisons, les urgences, les personnes handicapées et prévoir des places de dépôts.

#### **Avancement du projet :**

- Travaux préparatoires en phase de fin de chantier.
- Démolition des bâtiments 6 et 7 en juillet – août.
- Financement du projet : décisions d'adjudications de crédits sont en cours.
- Convention entre MO en finalisation.
- DDP inscrit au Registre foncier.
- Soumissions des travaux de terrassement (2 entreprises) et travaux spéciaux (3 entreprises).
- Forts écarts par rapport au devis général.
- Surchauffe du marché de la construction.
- Peu d'entreprises intéressées.
- Décision du MO d'annuler les procédures d'adjudication pour les travaux de terrassements et les travaux spéciaux.
- Nouvelles mises en soumission en parallèle des procédures ouvertes pour le génie-civil, la maçonnerie, les sanitaires et l'électricité.
- Délai d'ouverture des soumissions au 30.09.2011
- Demande à MCM de trouver une solution pour sortir du local technique qui se situe dans la salle de spectacle et les placer ailleurs afin d'éviter les travaux spéciaux.
- Mise en décharge des matériaux d'excavation du chantier.
- Report du chantier de 6mois, fin 2014.

#### **Avenir des bâtiments de la Tuilerie existants :**

- Objectif fixé : définir un projet de cahier des charges en 2011.
- Budget de Fr. 100'000.- pour organiser un concours d'architecte.

Suite à plusieurs séances avec ma commission, nous avons décidé :

- de maintenir un jardin public avec des bâtiments existants
- de transformer le bâtiment 2 pour de l'habitat

- de trouver une affectation pour le bâtiment 1(encore une interrogation)
- de maintenir le bâtiment 3 pour un usage communal.
- Le centre médico-social a manifesté son intérêt pour les bâtiments 4 et 5, pour des locaux CMS, foyer de jour et appartements ou studios.

Ma commission effectuera un cahier des charges et un rapport pour cet automne. Le Conseil Municipal prendra alors sa décision pour organiser un concours.

## 6. Divers

M. Ahmeti : Est-il possible de changer le revêtement sous les balançoires de la place de jeux du bord du Rhône ? Trop dangereux pour les enfants.

M. Revaz : Comme le conseiller chargé de cet affaire n'est pas là ce soir, j'en prends note et lui transmettrait le message.

---

Nadine Gex : Est-ce que la Commune pourrait étudier à nouveau la possibilité d'obtenir des cartes journalières CFF ?

M. Revaz : Suite à une offre reçue par les CFF, une décision sera soumise au Conseil Municipal, soit en juillet, soit en août.

---

M. Steiner : Pourquoi n'est-il plus possible de réserver le couvert du Bois-Noir ou d'autres salles communales ?

M. Revaz : On a eu beaucoup de problèmes, car on avait énormément de pré réservations. Pour une meilleure gestion des agendas, on trouve beaucoup plus simple et plus pratique que les personnes intéressées s'annoncent directement.

---

M. Farquet : Dans certaines villes voisines, on trouve de grands panneaux d'affichage électronique indiquant les manifestations et les activités actuelles. La mise en place de tels panneaux à St-Maurice, a-t-elle été déjà envisagée et si oui à quel prix ?

M. Robotel : Oui, on a étudié cette possibilité au début de la législature. L'installation d'un panneau reviendrait à plus de Fr. 100'000.-, un peu trop onéreux pour l'instant. Les devis datent de 2 ans.

---

M. Farquet : Serait-il envisageable de remplacer les poubelles publiques par des poubelles à compartiments, où alors que les nouvelles poubelles soient de ce type ou encore que l'on mette en place des blocs de récupération de pet ?

M. Revaz : On soumettra la question à la présidente de la commission. Quant aux poubelles de pet, à ma connaissance, il y en a un peu près partout à St-Maurice.

M. Farquet : Il n'y a aucune poubelle pour les pets en ville ?

M. Revaz : Non, tu as raison. Mais si c'est pour récupérer 3 à 4 bouteilles ça n'en vaut pas la peine, l'investissement serait trop cher.

---

Mme Brouchouz : Par rapport au nouveau CO, les accès sont prévus par l'av. des Terreaux et par la Tuilerie, est-ce que les camions vont passer par la Tuilerie ? Passage, plutôt réservé aux enfants ?

M. Dubois : Pour les travaux préparatoires, le passage se fait par les Tuileries, mais pour le chantier principal un accès par l'av. des Terreaux a été prévu.

---

M. Ahmeti : Lors de notre dernière séance de commission, on avait jugé plus pertinent de laisser le parking de l'autoroute gratuit, serait-il envisageable de le maintenir gratuit ?

M. Revaz : La proposition de la commission a été mise sur la table du Conseil Municipal. Comme il en a la liberté, le Conseil a choisi une autre option. On n'était pas d'accord d'offrir un parking gratuit pour les gens de l'extérieur alors qu'on fait des parkings payant en ville pour les gens de St-Maurice.

---

Avant de conclure cette assemblée, M. Damien Coutaz veut nous fait part de la carte reçue par notre ancien secrétaire municipal, M. Puipe. Il a bien su profiter de la Smart Box qu'on lui avait offert.

Cette séance prend fin à 22h11, il invite toutes les personnes présentes au café restaurant du Petit Trop à Epinassey.

Le Président :

M. Damien Coutaz

La secrétaire :

Mme Laura Richard